

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'HYDRAULIQUE ET DES
RESSOURCES HALIEUTIQUES



BURKINA FASO
Unité- Progrès- Justice

SECRETARIAT GENERAL

DGRE – DGAEUE – SP PAGIRE -ONEA

**RAPPORT DES TRAVAUX DE GROUPES
THEMATIQUES
DE LA REVUE CONJOINTE 2011
DU PN-AEPA ET DU PAGIRE**

Groupe Thématique N° 1 :
FINANCEMENT DU PN-AEPA/PAGIRE

Février 2011

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS.....	3
I. INTRODUCTION.....	5
II. CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS.....	6
2.1 Etat de mise en œuvre des mesures prioritaires 2010.....	6
2.2 Question principale N° 1 : La problématique de la gestion des crédits délégués aux DRAHRH.....	10
a. Constats.....	10
b. Analyse.....	12
c. Recommandations.....	13
d. Mesures retenues.....	14
2.3 Question principale N° 2 : L'analyse du financement du secteur sur les périodes 2009-2010 et 2011-2013 ?.....	14
a. Constats.....	14
b. Analyse.....	16
c. Recommandations.....	17
d. Mesures retenues.....	17
III. MESURES A METTRE EN ŒUVRE AVANT LA REVUE 2012.....	18
IV. BILAN DES TRAVAUX DU GROUPE THEMATIQUE 1 PENDANT LA REVUE 2011.....	19

ANNEXES

<i>Annexes 1: Liste des participants du groupe thématique pendant la revue 2011.....</i>	<i>22</i>
<i>Annexe 2 : Planning des travaux du groupe.....</i>	<i>23</i>
<i>Annexe 3 : Rapport des missions terrains réalisées par le groupe thématique au cours des travaux de la revue 2011.....</i>	<i>24</i>
<i>Annexe 4 : Rapport sommaire d'exécution des finances du groupe.....</i>	<i>28</i>
<i>Annexe 5 : Rapport bilan de la mise en œuvre des mesures prioritaires 2010 du groupe thématique.....</i>	<i>29</i>

LISTE DES ABREVIATIONS

ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEPS	Adduction d'Eau Potable Simplifié
AFD	Agence Française pour le Développement
AGETEER	Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural
AMBF	Association des Municipalités du Burkina Faso
ANP/SEPAB	Association Nationale des Professionnels du Secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement
ARBF	Association des Régions du Burkina Faso
ASDI	Agence Suédoise de Coopération pour le Développement
ASEA	Appui au Secteur de l'Eau et de l'Assainissement
AUE	Associations des Usagers de l'Eau
BPO	Budget Programme par Objectif
CaPa	Cadre de Partenariat
CCEPA	Cadre de Concertation des ONG et associations du domaine de l'Eau Potable et de l'Assainissement
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CNP	Comité National de Pilotage
CREPA	Centre Régional pour l'Eau potable et l'Assainissement
CRP	Comité Régional de Pilotage
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CUI	Cadre Unifié d'Intervention (du PN-AEPA)
DAEP	Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable
DAF/MAHRH	Direction de l'Administration et des Finances / MAHRH
DANIDA	Agence Danoise de Coopération pour le Développement
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DEP/MAHRH	Direction des Etudes et de la Planification du MAHRH
DGAEUE	Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excrétas
DGB	Direction Générale du Budget
DGB/MEF	Direction Générale du Budget/MEF
DGCOOP/MEF	Direction Générale de la Coopération/Ministère de l'Economie et des Finances
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DGEP	Direction Générale des Etudes et de la Planification

DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DRAHRH	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DUE	Délégation de l'Union Européenne
FEER	Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural
FPDCT	Fonds Permanent de Développement des Collectivités Territoriales
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	Coopération Technique Allemande
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
Moe	Maître d'œuvre
MOD	Maîtrise d'Ouvrage Délégué
MOT	Maîtrise d'œuvre Technique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
PADSEA II	Programme d'Appui au Développement du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement phase II
PAGEV	Programme d'Amélioration de la Gouvernance de l'Eau dans le bassin de la Volta
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PARCODIEau	Projet de Participation des Communautés de Base au Dialogue sur les politiques Eau
PFC	Protocole de Financement Commun
PN-AEPA	Programme National d'AEPA
PSNA	Politique et Stratégies Nationales d'Assainissement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SP-PAGIRE	Secrétariat Permanent du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
SSE	Service de Suivi-Evaluation
UE	Union Européenne

I – INTRODUCTION

Au cours de l'année 2009, un Cadre Partenarial a été établi entre le Gouvernement et les PTF pour l'appui sectoriel "Eau et Assainissement" (PN-AEPA/PAGIRE). Il constitue le cadre de dialogue et l'articulation des 3 modalités d'appui des PTF signataires du Mémorandum d'entente de janvier 2007 en appui au PN-AEPA : l'appui budgétaire sectoriel, le fonds commun et les procédures propres des PTF (modalité "projet").

Il marque également la volonté des parties de faire de l'appui budgétaire sectoriel un instrument privilégié de coopération financière dans les appuis au secteur "Eau et Assainissement", tout en cohabitant avec les autres formes d'appui, dans la perspective de dégager un mécanisme de financement efficace.

La revue sectorielle conjointe de 2010 a porté sur la mise en œuvre du PN-AEPA/PAGIRE et a identifié 9 mesures prioritaires visant entre autres à consolider l'approche programme dans le secteur.

Des enseignements tirés de cette revue, il est ressorti la nécessité de mieux préparer et organiser les travaux des revues à venir, la nécessité d'exécuter les recommandations et d'en assurer un suivi régulier entre chaque revue. Ces préoccupations ont conduit à proposer un certain nombre d'aménagements au sein du nouveau cadre partenarial parmi lesquels la mise en place de cinq (5) groupes thématiques (GT) issus de la revue :

- GT 1 « Financement du PN-AEPA/PAGIRE »
- GT2 « Assainissement »
- GT3 « Maîtrise d'Ouvrage communale »
- GT4 « Gestion Intégrée des Ressources en Eau »
- GT5 « Suivi évaluation ».

Le groupe thématique financement du PN-AEPA/PAGIRE avait pour mission en 2010, le suivi de la mise en œuvre des mesures prioritaires de la revue conjointe 2010.

Dans le cadre de la revue conjointe 2011, ce groupe est mandaté pour mener des réflexions sur les sous thèmes ci-après ainsi que les questions y relatives :

Sous-thèmes 1 : La problématique de la gestion des Crédits Délégués aux DRAHRH

Le choix de ce sous thème et des questions y relatives résultent de l'étude-bilan des réalisations des communes dans le cadre du transfert des ressources, et de celles de l'AGETEER et du FEER. Pour mieux appréhender ce sous-thème, le GT1 s'est posé les questions suivantes :

- 1. Quel est l'état de mise en œuvre des crédits délégués en 2010 ?*
- 2. Quelles dispositions ont été prises pour 2011 et à moyen terme pour la mise en œuvre effective des crédits délégués ?*
- 3. Quel type de collaboration existe entre les acteurs dans la gestion des crédits délégués ?*

Par ailleurs, le GT1 traitera le sous-thème 2 et les questions y afférentes :

Sous-thèmes 2: *L'analyse du financement du secteur, périodes 2009-2010 et 2011-2013*

1 Quel est l'état des lieux du financement du secteur eau et assainissement ?

2 Quel diagnostic de la programmation budgétaire du secteur eau et assainissement ?

II – CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

2.1 Etat de mise en œuvre des mesures prioritaires 2010

A la suite de la revue conjointe 2010 du PN-AEPA/PAGIRE, trois mesures prioritaires se rapportant au financement du secteur eau et assainissement ont été retenues. Ces trois mesures sont les suivantes :

- **Mesure prioritaire n°1** : Faire une étude-bilan des réalisations des communes dans le cadre du transfert des ressources, et de celles de l'AGETEER et du FEER dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée par les directions régionales ;
- **Mesure prioritaire n°2** : Développer les capacités des DRAHRH en vue de l'exécution partielle ou totale des crédits délégués par les 13 régions à partir de 2011
- **Mesure prioritaire 5a** : Pérenniser les points focaux communaux en prévoyant leur fonctionnement dans le budget de l'Etat à partir de 2011

Ces différentes mesures ont au cours de l'année 2010, fait l'objet d'un suivi par le groupe thématique 1 « Financement du PN-AEPA/PAGIRE ».

L'état de mise en œuvre des trois mesures en février 2011 est ci-après résumé :

Mesure n°1 : *Faire une étude-bilan des réalisations des communes dans le cadre du transfert des ressources, et de celles de l'AGETEER et du FEER dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée par les directions régionales.*

Le consortium STTE (SAFEGE-TECNUM/TRACTEBEL ENGINEERING) mobilisé pour la réalisation de l'étude sus mentionnée, a livré deux rapports provisoires en janvier 2011. Selon le chronogramme convenu entre le CaPa avec le cabinet d'études, une transmission des amendements des rapports au plus tard le 23 janvier 2011.

Les amendements des agences d'exécution (AGETEER et FEER) et du MATD ont été transmis bien après le délai prévu. Les versions finales des deux rapports ne pourront donc pas prendre en compte ces amendements tardifs. Toutefois, il est prévu une présentation de ces rapports lors de l'atelier final du 23 au 25 mars 2011.

Mesure n°2 : *Développer les capacités des DRAHRH en vue de l'exécution partielle ou totale des crédits délégués par les 13 régions à partir de 2011*

Le Personnel

La mise en œuvre des crédits délégués effective en 2010 dans 6 DRAHRH (Bouche du Mouhoun, Centre, Centre-Est, Hauts Bassins, Nord et Sud - Ouest) a été élargie aux 7 autres régions en 2011.

En prévision de l'exécution partielle ou totale des crédits délégués par toutes les régions, il a été décidé de renforcer les capacités des DRAHRH.

Après la mise en place du noyau dur central (Coordonnateur du plan d'urgence, le comptable et le financier en chef de l'Unité Financière et Comptable de la feuille de route du PN-AEPA (UFR/FDR)), il a été recruté sur mesures nouvelles 2008 et 2009, respectivement 26 et 46 Ingénieurs et techniciens sortant des 2^{ie} et de l'ENI au profit des régions et des structures centrales.

Le 17 janvier 2010, un recrutement direct du personnel non spécifique sur les mesures nouvelles 2009 a permis la mobilisation et l'affectation de sociologues, gestionnaires financiers et de comptables.

Le détail de ce recrutement et des affectations est consigné dans le tableau suivant.

Tableau 1 : détail du recrutement et des affectations du noyau dur

Total emplois	Région	Central	Recrutement effectif	Recrutement prévu	Observation
Sociologues	12	01	13	14	- Un sociologue par région, sauf la région du Plateau Central. - Un sociologue à la DGRE
Comptables	13	01	14	14	- Un comptable par région sauf dans le Sud-ouest à cause du désistement d'un des comptables recrutés - Un comptable à la DGRE
Gestionnaire financière	07	01	08	14	- 06 régions non bénéficiaires : Centre Nord, Plateau Central, Centre Sud, Centre Ouest, Sahel et Est - Un à la DGRE
Auditeur interne	-	0	0	01	Cet auditeur n'a pas pu être recruté en 2010.

Source : Rapport d'exécution technique du PFC Asdi-Danida gestion 2009 au 31 mars 2010 et entretiens avec la DGRE

Le processus de recrutement complémentaire pour les profils de sociologue (1 pour le plateau central) et de comptable (1 pour le Sud-ouest) est engagé par la DRH/MAHRH et se fera par le Ministère de la Fonction publique sur la base des listes d'attente respectives.

Pour les 06 gestionnaires financiers manquants, les mesures nouvelles 2011 les prennent en compte. Ainsi leur recrutement et affectation doivent être effectifs en 2011.

Les gestionnaires financiers et les comptables en poste, ont été formés en décembre 2010 sur les procédures de passation des marchés, assurée par la Direction Générale des Marchés Publique (DGMP).

Par ailleurs, le groupe a constaté lors de ses investigations qu'une partie du personnel affecté (ingénieurs/techniciens) au niveau des DRAHRH a été réaffectée au niveau central. Il se pose la question de la valorisation de ce personnel avec l'intervention des agences dans le cadre de la mise en œuvre des crédits délégués.

Matériel et équipement

Il est à relever qu'en sus du renforcement des capacités des DRAHRH en personnel, il a été mis à leur disposition du mobilier de bureau (16 bureaux, 16 fauteuils directeurs, 32 chaises, 16 armoires métalliques).

Egalement, du matériel bureautique composé de 26 ordinateurs de bureau, 26 onduleurs, 26 imprimantes et 13 photocopieuses est en cours de réception.

Maîtrise d'œuvre en gestion de DAO

Trois maîtres d'œuvre ont été recrutés par le FEER par délégation de la DGRE qui en est le maître d'ouvrage, pour un appui durant 14 mois de 08 DRAHRH (Boucle du Mouhoun, Centre, Centre Est, Est, Hauts Bassins, Nord, Plateau central et Sud-ouest) dans la gestion des DAO.

Initialement, la mobilisation des Moe pour un appui aux DRAHRH (qui auraient été entre temps renforcées en personnel et en mobilier et matériel informatiques de bureau) entrerait dans la perspective de la gestion directe des crédits délégués par celles-ci.

Les DRAHRH ont contractualisé en 2010 avec les Agences (AGETEER, FEER) pour l'exécution des crédits d'investissement. Elles s'apprêtent à le faire pour 2011. Il est à noter que ces agences sont chargées du recrutement (de la préparation des DAO à la signature des contrats) des entreprises pour l'exécution des travaux et de celui des MOT (Maître d'œuvre techniques) pour le suivi à pied d'œuvre.

Au regard du positionnement des agences pour 2011, la question qui s'impose ici est : à quoi serviront les trois Moe recrutés ? Comment s'intégreront-ils dans le système en place dans la région ? Des réponses concrètes doivent être apportées à ces questions par la DGRE pour éviter toute inefficience de l'action des Moe.

Le tableau ci-après décrit la répartition des DRAHRH par maître d'œuvre recruté

Tableau 2 : répartition des DRAHRH par maître d'œuvre recruté

Maître d'œuvre	DRAHRH	Lot
GERTEC	Centre Est et Est	01
BERA	Centre, Nord, PC	02
SAWES/SEROHS	Hauts Bassins, Boucle Mouhoun et Sud-ouest	03

Source : entretiens avec la DGRE

Mesure n° 5a : Pérenniser les points focaux communaux en prévoyant leur fonctionnement dans le budget de l'Etat à partir de 2011

Au titre de ce point, un montant de 63 180 000 de francs CFA est inscrit dans le budget de l'état 2011. Ce montant est destiné à la prise en charge des 302 points focaux communaux.

2.2 Question principale N° 1 : La problématique de la gestion des crédits délégués par les

DRAHRH

a. Constats

L'Etat de mise en œuvre des crédits délégués 2010

Dans la mise en application du PN-AEPA et en accord avec les politiques de déconcentration et de décentralisation, le Gouvernement du Burkina Faso a délégué des fonds à six DRAHRH afin de réaliser des investissements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Ces crédits ont été mis en œuvre à travers une Maîtrise d'Ouvrage Déléguée avec l'AGETEER et le FEER.

Le tableau suivant indique la répartition des Régions entre les deux agences d'exécution.

Tableau 3 : répartition des Régions entre les deux agences d'exécution

Directions Régionales	AGENCES (convention MOD)
Boucle du Mouhoun	AGETEER
Centre	
Centre-Est	
Hauts-Bassins	
Nord	
Sud-Ouest	FEER

Source : données issues des entretiens

En 2010 le montant total des crédits délégués était de 3 080 000 000 F CFA. Ce montant se décompose en investissement et en dépenses projet (fonctionnement, suivi contrôle etc.) Le tableau suivant montre la répartition des crédits délégués 2010

Tableau 4 : répartition des crédits délégués 2010

REGIONS	Investissement (Inv)	Dépenses Projet (DP)	Total	% Inv	% DP
Boucle du Mouhoun	673.870.150	126.129.850	800.000.000	84%	16%
Centre	144.000.000	56.000.000	200.000.000	72%	28%
Centre-Est	514.400.000	135.600.000	650.000.000	79%	21%
Hauts-Bassins	261.000.000	69.000.000	330.000.000	79%	21%
Nord	643.796.000	156.204.000	800.000.000	80%	20%
Sud-Ouest	226.961.090	73.038.910	300.000.000	76%	24%
TOTAL	2.464.027.240	615.972.760	3.080.000.000	80%	20%

Source : Rapport bilan provisoire de l'AGETEER et du FEER

Les crédits délégués sont repartis aux DRAHRH en fonction du taux d'accès aux infrastructures hydrauliques et d'assainissement et de la programmation du BPO. Les investissements et les dépenses projet représentent en moyenne respectivement 80% et 20 % du montant global. Par ailleurs, 5% du montant des investissements est octroyé aux agences sous forme d'honoraires et commissions.

Niveau d'exécution financière

Le tableau suivant présente le niveau d'exécution financière des crédits délégués à la date du 09 février 2011.

Tableau 5 : Niveau d'exécution financière des crédits délégués

Agences	Montant convention	Montant engagé	taux de d'exécution
FEER	226 961 090	223 534 168	98%
AGETEER	2 237 066 150	2 237 066 150	100%
TOTAL	2 464 027 240	2 460 600 318	-

Source : données issues des entretiens avec les 2 agences

Pour ce qui est des dépenses projet les prévisions sur le budget 2010 étaient de **615 972 760 FCFA** pour un niveau d'exécution de **573 683 215 FCFA** soit **93%** (source : Rapport bilan provisoire de l'AGETEER et du FEER).

Niveau d'exécution physique

Les informations issues des entretiens du GT1 avec les différentes agences ainsi que les recherches documentaires n'ont pas permis de cerner avec précision le niveau de réalisation physique des ouvrages à la date du 09 février 2011. Par ailleurs, le groupe a noté outre la qualité moyenne des ouvrages, un retard dans l'exécution physique des travaux. Ce retard est beaucoup plus remarquable au niveau de l'assainissement.

Situation de la collaboration entre les acteurs impliqués dans la gestion des crédits délégués 2010

D'une manière générale, l'implication des communes dans la programmation des investissements est diversement appréciée d'une région à une autre. Cependant, l'entretien du GT1 avec les acteurs dans la région des Hauts Bassins fait cas d'échanges entre la DRAHRH et les communes au cours des ateliers de programmation.

Quant à l'exécution des investissements, elle se fait dans le cadre de la MOD par les entreprises avec une faible implication des DRAHRH. Ces entreprises étant sélectionnées par les agences chargées de la MOD.

Pour ce qui est du suivi contrôle des travaux, il se fait par les bureaux d'études dans le cadre de la Maîtrise d'Œuvre Technique (MOT). Ces MOT étant recrutées par les agences.

Modalité d'exécution retenue pour 2011 et les années suivantes

En 2011 toutes les 13 régions bénéficient de l'ABS. Les modalités d'exécution retenues pour les crédits délégués est la Maitrise d'ouvrage déléguée. Les deux agences (le FEER et l'AGETEER) ont été encore identifiées pour l'exécution de ces crédits. A cet effet, l'AGETEER prendra en charge 7 régions (Boucle du Mouhoun, Centre, Hauts Bassins, Nord, Cascades, Centre-Est et Centre-Sud) et le FEER 6 régions (Sud-Ouest, Centre-Ouest, Plateau Central, Centre-Nord, Sahel et Est).

La répartition par région des crédits délégués 2011 se présente comme suit :

Tableau 6 : répartition par région des crédits délégués 2011

REGIONS	Montant
Boucle du Mouhoun	986.000.000
Cascade	378.000.000
Centre	508.000.000
Centre-Est	1.127.500.000
Centre-Nord	622.400.000
Centre-Ouest	497.400.000
Centre-Sud	289.500.000
Est	743.500.000
Nord	1.026.000.000
Plateau Central	759.300.000
Hauts-Bassins	902.000.000
Sahel	87.500.000
Sud-Ouest	556.650.000
TOTAL	8.483.750.000

Source : Extrait de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2011.

A partir de 2012, la MOD sera ouverte à la concurrence aux agences publiques et privées. La procédure d'octroi d'agrément des agences privées est en cours.

b. Analyse

La mise en œuvre des crédits délégués a été marquée par une impréparation des acteurs, si bien que les conventions entre les agences et les DRAHRH n'ont été signées qu'en juillet 2010. La difficulté liée à l'impossibilité d'effectuer les travaux en saison pluvieuse couplée à l'obligation d'exécuter le budget dans l'année civile constituent des contraintes majeures dans la mise en œuvre des crédits délégués.

Il se pose également des problèmes de communication et de compréhension de l'inscription budgétaire de l'ABS notamment la partie dépenses projet qui est éclatée au niveau des DRAHRH et globalisée au niveau de la loi de finances. Cela s'explique par l'absence d'un guide ou d'un texte d'orientation précis qui harmonise les pratiques dans la gestion des crédits délégués dans le secteur de l'AEPA.

A cela, on peut ajouter le fait que les crédits destinés aux travaux d'assainissement sont inscrits sur la ligne budgétaire « autres » et ceux devant servir à l'élaboration des IEC sont inscrits sur la ligne « Honoraires et commissions ». Ce qui occasionne souvent de mauvaises budgétisations des aspects liés à l'assainissement.

Le niveau de qualité moyen de certains ouvrages s'explique en partie par le manque de capacité réelle en termes d'expertise des entreprises du secteur.

Il se pose aussi le problème de supervision qui n'est pas toujours effectuée dans les normes et les délais requis, toute chose qui affecte la qualité des prestations.

Les conventions de MOD présentent clairement les droits et devoirs de chaque acteur. Cependant dans la pratique, les différents acteurs n'assument pas pleinement leurs responsabilités. Au niveau des DRAHRH, on a par exemple la non exigence des rapports trimestriels d'exécution des agences, des pièces justificatives des différents déblocages et l'absence de rapport de suivi contrôle. Pour les agences, le renforcement des capacités des DRAHRH n'a pas été une réalité.

c. Recommandations

Au terme de ses travaux, le GT1 a formulé les recommandations suivantes :

1- Faire un plaidoyer pour assurer une mise en œuvre des autorisations d'engagement dans le secteur de l'AEPA à partir de 2012.

2 - Animer les cadres de concertation sectorielle permanente entre DRAHRH, communes et prestataires pour une meilleure planification, contrôle et suivi évaluation.

3 - Réaliser un audit (technique et financier) des crédits délégués en 2010.

4 - Permettre aux DRAHRH d'exécuter les crédits délégués conformément à la politique du gouvernement en matière de décentralisation et de déconcentration et à l'esprit des conventions de financement négociées pour la mise en place de l'ABS.

5 - Elaborer un canevas mensuel harmonisé des situations d'exécution financière et physique des agences.

6 - Organiser une rencontre de concertation entre la DGB, la DGTCP, le Trésor régional, le contrôle financier régional et la Direction Régionale du Budget pour une meilleure inscription des crédits délégués au titre du secteur de l'AEPA.

7 - Etablir un texte d'accompagnement clarifiant les rôles des agences et des maîtres d'œuvres dans l'appui des 8 DRAHRH concernées en gestion de DAO.

8 - Elaborer un guide d'exécution des crédits délégués dans le secteur de l'AEPA.

d. Mesures retenues

- Faire un plaidoyer pour assurer une mise en œuvre des autorisations d'engagement dans le secteur de l'AEPA à partir de 2012.

2.3. Question principale N° 2 : L'analyse du financement du secteur sur les périodes 2009-2010 et 2011-2013

a. Constats

Quel est l'état des lieux du financement du secteur eau ?

Le financement du secteur de l'eau est essentiellement assuré par les ressources extérieures sous forme de subvention et de prêt avec des modalités de mise en œuvre variées (ABS, panier commun, appuis programme /projet, appuis directs aux communes...). On note l'intervention de multiples acteurs dont les principaux sont :

- L'Etat à travers son budget regroupant ses ressources propres et les ressources extérieures mises à disposition par des partenaires techniques et financiers pour l'exécution de projets/programmes majeurs comme le PN-AEPA, le PAGIRE, le MCC/MCA-Burkina, le PNGT, le FPDCT, etc. ;
- Les collectivités territoriales par le biais de la coopération décentralisée fortement soutenue par des pays comme la France, la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, etc. ;
- Les organisations internationales, les ONG et associations (système des nations unies, CREPA, Water-Aid, Plan Burkina, Eau vive, UICN...) qui ont la possibilité de soumettre des propositions de projet à des initiatives lancées par des partenaires techniques de financiers.

Sur la base des informations collectées à l'occasion de la présente revue sectorielle, le volume de financement du secteur se présente comme suit

- Au titre de ressources mobilisées à travers le budget de l'état

Tableau n°7 : Financement du secteur eau (les chiffres sont en millions de FCFA)

Désignation		Budget 2009-2010	Prévision 2011	Prévision 2012	Prévision 2013	Total
PN-AEPA milieu rural	Objectif financement	ND	73.078	69.392	69.211	211.680
	Financement acquis	ND	40.326	25.372	22.350	88.048
Gap 1			32.752	44.019	46.861	123.632
PN-AEPA milieu urbain	Objectif financement	49.280	20.009	19.516	19.179	107.984
	Financement acquis	49.280	20.009	19.516	19.179	107.984
Gap 2		0	0	0	0	0
PAGIRE	Objectif financement	2.287	2.488	2.666	1.805	9.245
	Financement acquis	2.262	2.458	2.577	1.100	8.397
Gap 3		24	30	89	705	848

Gap global	24	32.782	44.108	47.566	124.480
------------	----	--------	--------	--------	---------

Sources : Plans de financement PN-AEPA / PAGIRE

- Pour ce qui est de la contribution des autres acteurs, le niveau de financement se présente comme suit:

(i) Les ONG/association: Au moins 3,3 milliards de francs CFA pour la période 2009 – 2010 et au moins 8,9 milliards de francs CFA pour la période 2011 – 2014 (financement Union européenne);

(ii) La coopération décentralisée : Au moins 4,46 milliards de francs CFA pour la période 2009-2010 (sources : Plan de financement PN-AEPA milieu rural et bulletin ps-Eau de janvier 2011).

Quel diagnostic de la programmation budgétaire du secteur eau et assainissement ?

La base de la programmation budgétaire est le PCD AEPA au niveau communal. Pour les communes qui n'en disposent pas, elles se réfèrent à leur PCD global qui contient un volet AEPA. A partir de ces documents, les communes établissent un plan annuel d'investissement avec un budget prévisionnel qui est validé par le conseil municipal. Cette situation est variable d'une commune à une autre.

Elle est surtout fonction des capacités en ressources humaines de la commune et du dynamisme du maire. Une partie des besoins exprimés dans ce plan est financée à partir des crédits délégués et en fonction des montants alloués à la région. En outre, pour le financement de leur plan annuel, les communes disposent de crédits transférés dont l'utilisation pose problème en raison de l'inadaptation de la nomenclature budgétaire.

Au niveau de la DRAHRH, la programmation initiale est principalement basée sur le BPO et le taux d'accès. Cette programmation (y compris le budget) est ensuite transmise au MAHRH pour arbitrage. A l'issue de la phase d'arbitrage à laquelle les DRAHRH sont impliquées, le budget alloué à chaque région est déterminé. Les arbitrages au niveau du MAHRH sont aussi basés sur le BPO et les taux d'accès. Au niveau régional, le budget alloué fait l'objet d'une répartition entre les communes. Certaines régions notamment les Hauts Bassins, organisent dans ce sens des ateliers avec la participation d'autres partenaires techniques et financiers. Ces ateliers sont sanctionnés par des procès verbaux.

b. Analyse

Le secteur est marqué par une multiplicité des canaux permettant de drainer des financements significatifs. Au delà des fonds assez importants mobilisés, cette multiplicité des modalités d'appui ne permet pas d'avoir une vision globale sur le financement du secteur, toute chose qui ne favorise pas une bonne synergie d'actions dans les différentes interventions. En dehors des financements mobilisés à partir du budget de l'Etat, il est actuellement difficile d'avoir une visibilité des autres types de financement. A cet effet, l'analyse ci-dessous portera sur les financements inscrits dans le budget de l'Etat.

Le tableau ci-dessous fait ressortir que les financements du secteur eau et assainissement sont en croissance globalement de 2009 à 2011. Cette croissance est due essentiellement à l'AEP en milieu urbain. On constate toutefois une baisse de l'investissement en milieu rural. Ceci pourrait se justifier par le changement de milieu d'intervention de certains bailleurs bien que le taux d'accès soit le plus faible en milieu rural.

Par ailleurs, malgré une croissance des financements, il faut noter que la GIRE reste faiblement financée.

Tableau n°8 : Evolution de la programmation budgétaire du secteur de l'eau et de l'assainissement de 2009 à 2011 (en millions de F CFA)

Année	2009	2010	2011
Milieu Rural	25.018,45	22.127,90	17.294,79
Milieu Urbain	422,39	10.452,50	20.021,50
GIRE	-	177,00	1.250,22
TOTAL	25.440,84	32.757,40	38.566,50

Source : Lois de finances pour l'exécution des budgets de l'Etat, gestions 2009, 2010, 2011.

Le tableau ci-dessous illustre que l'ABS représente en 2010 environ 17,32% de l'ensemble des financements et 30,21% en 2011. Le pourcentage des subventions et des prêts quant à lui tend à baisser d'année en année de 2009 à 2011 soit respectivement 76,11%, 63,23% et 52,34%. Ce qui pourrait s'expliquer par le changement de modalités d'intervention des bailleurs.

Tableau n°9 : Financement du secteur par type (en millions de F CFA).

Année	2009	2010	2011	
Etat	Fonds propres	6.078,50	6.372,65	6.731,39
	ABS	-	5.673,82	11.650,00
Subvention	8.828,95	8.493,39	8.465,12	
Prêt	10.533,39	12.217,54	11.720,00	
Total	25.440,84	32.757,40	38.566,50	

Source : Lois de finances pour l'exécution des budgets de l'Etat, gestions 2009, 2010, 2011.

En ce qui concerne la programmation budgétaire, il faut noter que le processus varie d'une région à une autre. Certaines régions sont parvenues à mettre en place un processus

transparent avec une participation effective des communes dans la répartition du budget alloué et leur responsabilisation dans l'identification des sites. Dans d'autres régions et communes, la circulation de l'information reste un problème majeur à résoudre et les décisions prises ne sont pas assez bien expliquées aux communes. Au regard de ce qui précède, une harmonisation du processus de programmation budgétaire est nécessaire. L'élaboration d'un guide méthodologique avec un calendrier adossé sur celui du budget de l'état s'avère nécessaire. Dans leur rôle d'appui conseil aux communes, les DRAHRH peuvent piloter le processus de concert avec les SG de région.

c. Recommandations

- Mener une réflexion en vue de définir les modalités de prise en compte des financements mobilisés au profit du secteur par le canal de la coopération décentralisée, des organisations internationales et des ONG/associations;
- Améliorer la communication avec les structures majeures que sont le PNGT, FPDCT, MCC/MCA –Burkina pour une prise en compte de leur financement dans le plan de financement du PN-AEPA et de celui du PAGIRE.
- Organiser des ateliers régionaux de formation et d'information au profit des communes et des DRAHRH pour une harmonisation des pratiques en matière de programmation budgétaire dans le secteur de l'AEPA.

d. Mesures retenues

- Organiser des ateliers régionaux de formation et d'information au profit des communes et des DRAHRH pour une harmonisation des pratiques en matière de programmation budgétaire dans le secteur de l'AEPA.

III – MESURES A METTRE EN ŒUVRE AVANT LA REVUE 2012

Le GT1 a retenu deux mesures prioritaires et une recommandation urgente.

➤ **Mesures prioritaires :**

- Faire un plaidoyer pour assurer une mise en œuvre des autorisations d'engagement dans le secteur de l'AEPA à partir de 2012.
- Organiser des ateliers régionaux de formation et d'information au profit des communes et des DRAHRH pour une harmonisation des pratiques en matière de programmation budgétaire dans le secteur de l'AEPA.

➤ **Recommandation urgente :**

- Réaliser un audit (technique et financier) des crédits délégués en 2010.

Tableau n°10 : planification de la mise en œuvre des mesures

Intitulé de la mesure	Activités à réaliser	Délai de réalisation	Responsable s/ associés	Commentaires
Mesure N°1 : Faire un plaidoyer pour assurer une mise en œuvre des autorisations d'engagement dans le secteur de l'AEPA à partir de 2012.	1.1 Activité1: Réaliser une feuille de route pour la mise en œuvre des crédits délégués par les DRAHRH à partir de janvier 2012.	Juin 2011	MAHRH	1.1 La feuille de route est nécessaire car elle permettra d'avoir une visibilité sur le phasage et la progression vers la maîtrise d'ouvrage par les DRAHRH dans la gestion des crédits délégués et les actions qui sont planifiées aux différentes étapes définies et niveaux pour rendre cette MO effective 1.2 Les échanges entre le MAHRH et le MEF devront porter sur l'effectivité de l'internalisation de la directive N°06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009, portant lois de finances au sein de l'UEMOA et relative aux autorisations d'engagement. NB: Le CaPa devra être informé régulièrement de l'évolution du dossier.
	1.2 Activité 2 : Transmettre une lettre du MAHRH au MEF pour poser la problématique liée à la mise en œuvre des crédits dans le secteur de l'AEPA.	Avril 2011	MAHRH	
	1.3 Activité 3 : Engager les discussions entre le MAHRH et le MEF	Mai 2011	MAHRH ; MEF	
Mesure N°2 : Organiser des ateliers régionaux de formation et d'information au profit des communes et des DRAHRH et des communes pour une harmonisation des	Activité 1 : Elaborer et valider les TDRs de la formation	Avril 2011	DAF/MAHRH , DGRE ; DGAEUE	Le consultant peut être mobilisé sur le contrat d'assistance technique.
	Activité 2 : Sélectionner le prestataire et signer le contrat pour l'élaboration des modules de formation.	Mai 2011	DAF/MAHRH , DGRE ; DGAEUE	Il devra s'assurer au préalable que le guide méthodologique qui sera mis à sa disposition est adapté pour les formations envisagées. Dans le cas contraire, il devra l'adapter avant le démarrage des formations.
	Activité 3 : Réaliser, valider les modules de formation.	Juin - juillet 2011	Consultant, DGRE, DGAEUE CaPa	

pratiques en matière de programmation budgétaire dans le secteur de l'AEPA.	Activité 4 : Organiser des sessions d'information et de formation à l'endroit des formateurs des DRAHRH et des communes.	Aout 2011	Consultant, DGRE, DGAEUE	
	Activité 5 : Organiser des sessions d'information et de formation au profit du personnel des DRAHRH et des communes.	septembre - octobre 2011	DRAHRH,	

Source : Travaux du GT1

Recommandation urgente

Réaliser un audit (technique et financier) des crédits délégués en 2010.

IV – BILAN DES TRAVAUX DU GROUPE THEMATIQUE 1 PENDANT LA REVUE 2011

La participation des membres

Le GT 1 pour atteindre les objectifs qui lui ont été assignés a eu 13 réunions dont 7 à l'interne, 3 jours d'entretiens avec les structures identifiées et 3 jours de missions.

Le tableau suivant fait ressortir le nombre de participations par structure aux travaux du groupe thématique 1.

Tableau 11 : Composition du groupe thématique 1

	Structure	Nbre de réunion	Nbre de présence
Responsable	DGB/MEF	13	13
Co- responsable	DUE	13	13
Rapporteur	DGAEUE	13	0
Rapporteur	DGRE	13	13
Responsable organisation/logistique administration finances du GT	SAF/DGRE	13	10
Représentants administration/ secteur public	SAF/DGRE	13	3
	DAEP/DGRE	13	0
	ONEA	13	4
	DGCT	13	0
	DGMP	13	3
	DGTCP	13	13
	FEER	13	12

	DRAHRH	13	0
	SPPAGIRE	13	5
	AGETEER	13	1
	DGCOOP	13	13
	ATI-DAF /MAHRH	13	11
	DAF/MAHRH	13	0
Représentants PTF	GIZ	13	13
Représentants secteur associatif/ ONG	CCEPA	13	0
	WaterAid	13	3
Représentants secteur privé	ANPEPA	13	1
	VERGNET HYDRO	13	0
	IGIP Afrique	13	0
Représentants collectivités territoriales	AMBF	13	13
	ARBF	13	11

Source : Travaux du GT1

La qualité des interventions

Les membres du groupe ont participé en fonction de leur domaine de compétence à l'animation des travaux. A ce titre, ils ont :

- mis à la disposition du groupe des documents utiles ;
- organisé des RDV avec les personnes ressources de leurs structures respectives ;
- mis à la disposition du groupe leurs véhicules personnels pour faciliter les déplacements lors des entretiens.

Organisation des réunions

Pour l'organisation des différentes réunions internes la GIZ a bien voulu mettre à la disposition du groupe leur salle de réunion et toute la logistique nécessaire au bon déroulement des rencontres.

Toutes les structures de l'administration publique et non étatiques auprès desquelles le groupe a sollicité des rencontres ont toutes été disponibles.

En effet, toutes les rencontres prévues ont pu se tenir et le groupe a pu apprécier la qualité des interventions et l'intérêt que les personnes rencontrées ont pour le secteur de l'eau et de l'assainissement.

En ce qui concerne la sortie terrain, le groupe a pris attache avec le Directeur régional des Hauts Bassins qui a bien voulu organiser les rencontres avec les structures impliquées dans la mise en œuvre du PN-AEPA au niveau régional (DRAHRH, Communes, Contrôle financier, Trésor public, Spécialiste en passation des marchés et la Direction régionale du budget).

Par ailleurs, la DRAHRH a mis à la disposition du groupe sa salle de réunion et la logistique nécessaire pour les travaux et l'ONEA un car pour le déplacement dans les Hauts Bassins.

En dépit des efforts qui ont été consentis, le groupe a rencontré quelques difficultés dans l'exécution des travaux.

Difficultés rencontrées

Certaines structures dont la participation a été jugée nécessaire par le groupe n'ont pas pu prendre part aux travaux. Il s'agit notamment de la DAEP, la DGCT, la DGAEUE, du CCEPA, IGIP Afrique, VERGNET Afrique, DAF/MAHRH, DRAHRH.

Le groupe a relevé le fait que le budget consenti à l'exécution de ses travaux n'avait pas pris en compte certaines dépenses. Il s'agit entre autres des frais de location de véhicule et de la prise en charge des participants non résidents (les représentants des collectivités territoriales) aux différentes rencontres à Ouagadougou. Le groupe a procédé à un réaménagement de son budget pour la prise en compte de certaines dépenses.

ANNEXES

Annexes 1 Listes de participants du groupe thématique pendant la revue 2011

	Structure	Nom/prénom	Adresse mail	Téléphone
Responsable	DGB/MEF	BANDE Alassane	band.lass@yahoo.fr	70995829/50490425
Co-responsable	DUE	BADOLO Mathieu	mathieu.badolo@ec.europa.eu	50492900
Rapporteur	DGRE	BAGORO B. Désiré	bagg_desyr@yahoo.fr	78805721
Responsable organisation/logistique administration finances du GT	SAF/DGRE	ZONGO Souleymane	Szongo63@yahoo.com	70065586
Membres				
Représentants administration/secteur public	SAF/DGRE	BAYALA Julien	julienbayala@yahoo.fr	70035819
	ONEA	LANDOURE Boubacar	landeur@fasonet.bf	70222229
	ONEA	SAWADOGO Mariam	Sawamar2002@yahoo.fr	70174711
	DGMP	KABORE S. Nicolas	nicolaskab2000@yahoo.fr	78861577
	DGTCP	SAWADOGO Jérémie	sawadrosse@yahoo.fr	70557154
	FEER	OUEDRAOGO Issouf	youlbrayner@yahoo.fr	71407599
	SPPAGIRE	ZOUNGRANA Pierre	zoungrana_pierre@yahoo.fr	70267111
	AGETEER	TIENDREBEOGO Augustin	atiendrebeogo@yahoo.fr	70225255
	DGCOOP	SAWADOGO Mamadou	sawmad2002@yahoo.fr	70611622/76547900
	ATI-DAF/MAHRH	ZOURE Daouda	daoudazoure@hotmail.com	74458517
Représentants PTF	GIZ	NANA Désirée	desiree.nana@giz.de	50301513
	DUE	GRIMM Franziska	Franziska.grimm@giz.de	72470723
Représentants secteur associatif/ONG	WaterAid	POUYA Célestin	celestinpouya@wateraid.org	70240288
Représentants secteur privé	ANPEPA	OUEDRAOGO Mamadou	gourcymadou@yahoo.fr	70740944
Représentants collectivités territoriales	AMBF	BAGUEMZANRE Thomas	mairiekind@yahoo.fr	70424383/76214089
	ARBF	LANKOANDE D. Amplias	ailgbf@yahoo.fr	70247063/78807883

Annexe 2 Planning des travaux du groupe

Activité	Période/ dates	Produits	Responsable/ structures/ personnes de ressources à impliquer	Budget	Observations
Réunion de démarrage	02/02	Compte rendu et TDR validés du GT1	GT1	PM	Voir budget du GT1
Recherche documentaire	1er – 17/02	Informations diverses	Structures identifiées	PM	Voir budget du GT1
Réunion d'organisation et de programmation des entretiens	03 - 04/02	Compte rendu et chronogramme des rencontres	GT1	PM	Voir budget du GT1
Entretien avec des personnes ressources					
Sous-thème 1	07- 10/02	Rapport des entretiens	DGB, DGRE, DAF/MAHRH, SP/PAGIRE, DGAEUE, AGENCES D'EXECUTION, WATERAID, CCEPA, COOPERATION DECENTRALISEE, FPDCT.		Voir budget du GT1
Sous-thème 2	07- 10/02	Rapport des entretiens			Voir budget du GT1
Réunion de synthèse et préparation sortie terrain	11/02	Compte rendu de réunion	GT1	PM	Voir budget du GT1
Sortie de terrain dans la région des Hauts Bassins	14-16/02	Compte rendu	CONTROLE FINANCIER, TRESOR PUBLIC, DR Budget, SPM, DRAHRH, COMMUNES,	PM	Voir budget du GT1
Finalisation du rapport du groupe et présentation PowerPoint	17-18/02	Rapport	GT1	PM	Voir budget du GT1
Dernière réunion de finalisation des travaux du groupe	18/02	Rapport final et présentation PowerPoint	GT1	PM	Voir budget du GT1

Annexe 3 : Rapport des missions terrains réalisées par le groupe thématique au cours des travaux de la revue 2011

Introduction

Dans le cadre de la revue conjointe du PN-AEPA/PAGIRE mis en œuvre par le Burkina Faso une mission du Groupe thématique 1 chargé de l'analyse du Financement a séjourné du 13 au 16 février 2011 dans la région des Hauts Bassins. La délégation composée de 14 membres issus d'organisations de la société civile, de partenaires techniques et financiers, d'associations d'élus locaux et des services de l'Etat. Elle a procédé à la collecte d'informations complémentaires auprès des structures régionales et s'est organisée en vue de l'élaboration du rapport final du groupe.

La liste des participants à la mission terrain figure en fin du présent compte rendu.

Objectifs de la mission

- Revoir la méthodologie de travail et le chronogramme du Groupe thématique 1 ;
- Apprécier la problématique de la mise en œuvre des crédits délégués dans les Hauts Bassins ;
- Analyser la programmation du budget 2011 du secteur de l'Eau et de l'assainissement des Hauts Bassins ;
- Apprécier le type de collaboration entre les acteurs du secteur de la région.

Méthodologie

Les travaux se sont déroulés essentiellement en 2 étapes :

- Une étape de travaux internes au groupe ;
- Une étape terrain faite de rencontres/échanges avec l'ensemble des acteurs du secteur (services déconcentrés régionaux de l'Etat, conseils municipaux) et de visite de réalisation d'infrastructures.

Revue de la méthodologie de travail et du chronogramme du groupe.

Cette séance de travail interne au groupe qui s'est déroulée dans la journée du lundi 14 dans la salle de réunion de la DRAHRH s'est focalisée sur comment réussir l'élaboration du rapport final et comment respecter les délais.

Sur le plan de l'élaboration du rapport final le groupe a procédé au remplissage de la partie introductive et à la répartition des autres points à rédiger par 5 sous groupes. Le tableau ci-dessous rend compte de cette répartition pour la suite du rapportage :

Partie du rapport final	Sous Groupe	Personnes impliquées
Etat de mise en œuvre des mesures prioritaires de la revue conjointe 2010	Sous groupe 1	Nana Désirée, Sawadogo Jérémie, Pouya Célestin
Question principale N°1	Sous groupe 2	Bagoro, Grimm Franziska, Lankoandé Amplias

Question principale N°2	Sous groupe 3	Badolo Mathieu, Sawadogo Mamadou, Zoungana
Mesure à mettre en œuvre avant la revue 2012	Groupe 4	Thomas Baguemzanré, Zouré Daouda
Bilant des travaux du Groupe GT1 2011	Groupe 5	Bandé Alassane, Ouédreaogo Issouf

Après cette répartition, les sous groupes responsabilisés ont commencé la rédaction du rapport qu'ils ont poursuivi le 16/02/2011.

Les délais pour les activités prioritaires ont été arrêtés comme suit :

- Amendement du rapport final le jeudi 17 février 2011 à partir de 15 heures ;
- Finalisation du rapport du groupe le vendredi 18 février 2011 à partir de 8 heures ;
- Transmission du rapport du groupe thématique 1 le vendredi 18 février 2011 à 17 heures.

Entretien/échanges avec les acteurs

Cette deuxième étape de la mission a consisté en des échanges le mardi 15 février 2011 avec les services déconcentrés de l'Etat en l'occurrence les directions régionales de l'agriculture et des ressources halieutiques, du budget, du trésor, du contrôle financier, et des conseils municipaux de Toussiana et de Békuy.

De l'entretien avec les services déconcentrés de l'Etat

Il ressort que la mise en œuvre des 330 millions de francs CFA de crédit pour l'année 2010 donne des motifs de satisfaction mais aussi des insuffisances à corriger.

Les motifs de satisfactions :

- Appréciation positive du système par les acteurs régionaux qui trouvent en la mise en œuvre de l'ABS une considération de la part du pouvoir central, une façon de donner plus de pouvoir au terrain. Désormais ils ont la responsabilité du choix des actions, de leur mise en œuvre et de la gestion des ressources ;
- On note un engagement de tous les acteurs et à tous les niveaux (services déconcentrés de l'Etat et communes) ;
- L'ABS a permis une meilleure prise en compte des priorités régionales ;
- L'assistance de l'AGETEER a permis de pallier aux compétences insuffisantes de la direction régionale de l'Agriculture et des ressources halieutiques dans le montage des dossiers d'appels d'offres et des recrutements des entreprises maîtres d'œuvre.

Insuffisances de la mise en œuvre

- Signature tardive des conventions qui a entraîné une mise à disposition tardive des ressources et par conséquent un démarrage tardif des activités sur le terrain ;
- La défaillance de certaines entreprises malgré le recrutement au niveau national ;

- Les conventions sont parvenues au contrôle financier régional déjà signées par l'AGETEER pour approbation. Le contrôle financier n'a pas assisté à la sélection des entreprises et n'a pas reçu de procès verbaux de sélection et a été obligé de rentrer en contact avec l'agence pour complément d'information.
- Le Contrôleur financier régional a débloqué les ressources financières mais n'a pas encore reçu de pièces justificatives. Comment débloquer les ressources de 2011 si celles de 2010 ne sont pas justifiées ?
- Le Contrôleur financier n'a pas reçu les agréments techniques des entreprises.

La programmation 2011

Pour la programmation du budget 2011, la DRAHRH a élaboré un budget en fonction des taux d'accès et des prévisions du budget programme. Sur une prévision de 1,2 milliard soumis à l'arbitrage du MARHR, un montant de 902 millions de francs CFA a été alloué à la région. Une rencontre a eu lieu le 12 janvier avec les maires pour une répartition de cette allocation.

En termes de recommandations, les services déconcentrés de l'Etat souhaitent :

- une effectivité du transfert de la maîtrise d'ouvrage ;
- la justification des fonds 2010 de l'AGETEER ;
- la prise des textes règlementaires régissant la mise en œuvre de l'ABS ;
- une pression de la part de l'agence sur les entreprises pour terminer les travaux.

De l'entretien avec les conseils municipaux.

Pour cette deuxième série d'entretien, le Groupe thématique a choisi une commune impliquée dans la mise en œuvre des crédits délégués, la commune de Toussiana et une autre non bénéficiaire en 2010 de l'ABS, la commune de Békuy.

Les interviews réalisées ont permis de comprendre le processus de programmation des activités au niveau communal et les relations avec la DRAHRH dans le cadre de l'ABS.

La commune de Toussiana dispose d'un PCD AEPA. C'est en fonction de ce document qu'elle réalise son Plan annuel d'investissement communal (PAIC). Le PAIC se fait après avoir évalué le plan en cours et sur la base des besoins des différents villages. Il est validé lors d'une session du conseil municipal élargie à une centaine d'acteurs locaux et soumis à des bailleurs potentiels. Pour l'année 2011, la commune a participé à l'atelier de répartition du budget alloué à la région.

Les relations entre la commune et la DRAHRH sont bonnes et se présentent sous forme d'appui conseil. A Toussiana, cet appui est toujours sous forme de protocole et les frais sont à la charge de la commune. Mais la DRAHRH n'a toujours pas le temps pour un appui conseil au moment sollicité et dans ce cas la commune de Toussiana opte de chercher les compétences de partenaires privés. Le conseil municipal apprécie très positivement le travail des points focaux mais pense que tôt ou tard il faudra résoudre le problème lié à leur instabilité.

La commune de Békuy qui n'a pas bénéficié de l'ABS en 2010 est en cours d'élaboration de son PCD et bénéficie faiblement de l'appui de la DRAHRH. C'est lors de la rencontre du groupe thématique avec le conseil municipal que le Directeur régional a été informé de l'existence de villages attendant toujours la réalisation de leurs forages pour lesquels ils ont ouvert des comptes bancaires depuis 5 ans. La commune semble souffrir de l'absence de son maire, résident à Ouagadougou.

Conclusion

Le Groupe thématique Financement a quitté Bobo Dioulasso avec le sentiment d'avoir atteint ses objectifs. La mission a permis une meilleure compréhension de la problématique des crédits délégués, des programmations de l'année 2011 et des relations entre les acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de l'ABS.

Fait à Bobo le 17 février 2011

Le Rapporteur

Le Président

POUYA Célestin

BANDE Alassane

Listes des participants à la mission

N°d'ordre	NOM ET PRENOM	STRUCTURE
1	BANDE Alassane	DGB
2	BADOLO Mathieu	DUE
3	NANA Désirée	GIZ
4	GRIMM Franziska	DUE
5	BAGUEMZANRE Thomas	AMBF
6	ZOURE Daouda	DAF/ MEF
7	SAWADOGO Jérémie	DGTCP/MEF
8	ZOUNGRANA Pierre	SP/PAGIRE
9	LANKOANDE Amplias	ARBF
10	SAWADOGO Mamadou	DGCOOP
11	OUEDRAOGO Issouf	FEER
12	BAGORO B. Désiré	DGRE
13	ZONGO Souleymane	DGRE
14	POUYA Célestin	WATERAID